

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Quiévy Michel, Maire

Etaient présents : Quiévy Michel - Lumet Danielle - Loin Bruno - Clarisse Gahide - Fruchart Geneviève - Dupont Nicole - Druart Marie-Claire - Langlemetz Bernard - Leseultre Françoise - Bargibant Sylvie (arrivée à 19h00) - Walquant Bertrand - Moreel Joëlle - Bocahut Charlie - Letellier Ryan

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Bargibant Sylvie donne procuration à Gahide Clarisse
Miroux Olivier donne procuration à Lumet Danielle

Absent non excusé : -

Bloqueau Michel : Décédé.

Lengacher Philippe : Décédé

Choquet Jean-Louis : Décédé

Verbrugghe Stéphanie : Démissionnaire

Secrétaire de séance : Lumet Danielle.

DEBUT DE LA REUNION A 18 H 50

1°) : SURVEILLANCE DE LA CANTINE SCOLAIRE :

Monsieur le Maire rappelle qu'une cantine scolaire fonctionne 4 jours par semaine pour les élèves des écoles maternelle et primaire de l'enseignement depuis le 1^{er} février 1996 et que les différents enseignants assurent alternativement la surveillance de cette cantine de 12 heures à 13 heures 20.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents,

- ➔ Décide de faire assurer la surveillance par le personnel enseignant volontaire, à partir du 01/09/2023,
- ➔ Décide de faire application du taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées pour le compte et à la demande des collectivités territoriales par les personnes de l'enseignement public pour déterminer leur rémunération (circulaire préfectorale),
- ➔ Dit qu'ils seront rémunérés sur la base de l'heure de surveillance des professeurs des écoles de classe normale, soit 11,91 € et 13,11 € pour les professeurs des écoles hors classe (tarif applicable au 1^{er} février 2017),
- ➔ Charge Monsieur le Maire d'appliquer automatiquement les majorations qui seront autorisés à l'avenir par les circulaires préfectorales.

2°) : REMBOURSEMENT DE LA PARTICIPATION D'UNE FAMILLE A L'A.C.M. DE JUILLET 2023 :

Monsieur le Maire fait lecture à l'Assemblée du courrier reçu d'une famille mortagnaise. Celle-ci informe le Conseil Municipal que ses enfants, qu'elle a inscrit à l'Accueil Collectif de Mineurs de la commune du 10/07/2023 au 28/07/2023, ont été souffrants et n'ont donc pas participé à l'A.C.M. pendant plusieurs jours. Elle demande au Conseil Municipal le remboursement des 10 jours pour lesquels ils n'ont pas participé à l'Accueil Collectif de Mineurs, à savoir du 24/07/2023 au 28/07/2023, pour un montant total de 30,00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ➔ Décide de rembourser les 30,00 € à la famille concernée,
- ➔ Autorise Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

3°) : SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES POUR L'ANNE 2023 :

- NOULESPORTS ET CULTURE

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil Municipal intéressés à l'affaire qui en fait l'objet soit en leur nom personnel, soit comme mandataire. Mesdames Marie-Claire DRUART et Joëlle MOREEL, membres de l'Association reprise ci-dessous s'abstiennent de participer à la délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ➔ Décide d'allouer une subvention complémentaire pour l'année 2023 d'un montant de 1.263,50 € à l'association NOULESPORTS ET CULTURE

- NATURESCAUT

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil Municipal intéressés à l'affaire qui en fait l'objet soit en leur nom personnel, soit comme mandataire.

Le Conseil Municipal, par 11 voix POUR, 2 CONTRE, 2 ABSTENTIONS,

- ➔ Décide d'allouer la subvention suivante pour l'année 2023 : Subvention normale 150,00 €

4°) : DECISION MODIFICATIVE 003 / 2023 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir reçu en mairie, la facture de Noréade concernant le branchement neuf à l'assainissement de la Maison de Santé, un courrier du centre des impôts de Valenciennes indiquant le montant prévisionnel de la taxe foncière de la Maison de Santé et de la pharmacie.

Il informe également le Conseil Municipal qu'un candélabre a été vandalisé au collège Fernig et que pour la sécurité des collégiens, il est important de le remplacer ; suite aux dégâts occasionnés par l'orage l'an dernier, des travaux de réparation sont à effectuer au Point Rencontre Jeunes et à l'atelier communal.

Les pigeons ont causé de gros dégâts au niveau de la toiture de la salle des Fêtes et du grenier de la mairie et des travaux de nettoyage et de capture sont à envisager également.

Afin de pouvoir effectuer tous ces travaux, il convient de prendre la décision modificative suivante :

- Compte 020 : Dépenses imprévues :	- 6.500,00 €
- Compte 022 : Dépenses imprévues :	- 27.000,00 €
- Compte 2132 : Immeubles de rapport :	- 1.500,00 €
- Compte 74121 : Dotation de solidarité rurale :	+ 9.000,00 €
- Compte 7478 : Participation - Autres organismes :	+ 12.000,00 €
- Compte 21532 : Installations, mat. et out. techniques – Travaux d'assainissement :	+ 6.500,00 €
- Compte 2158 : Autres installations, mat et out. techniques :	+ 1.500,00 €
- Compte 6042 : Achat de prestations de service :	+ 21.000,00 €
- Compte 63512 : Taxes foncières :	+ 7.000,00 €
- Comptes 615228 : Entretien et réparations autres bâtiments :	+ 20.000,00 €

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ➔ Accepte la décision modificative reprise ci-dessus,
- ➔ Autorise Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

5°) : FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS CONVENTION 2023 DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS LIBRES SAUVAGES :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le problème sur la commune de la prolifération des chats errants.

Il rappelle au Conseil Municipal que la gestion des chats errants est délicate et il est impératif de gérer leurs populations afin de maîtriser leur prolifération. C'est pourquoi, un contact a été pris avec la Fondation 30 Millions d'Amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ➔ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention 2023 de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages avec la Fondation 30 Millions d'Amis ;
- ➔ Autorise Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants ;
- ➔ Dit que cette convention sera annexée à cette présente délibération.

6°) : CONVENTION DE TRAPPAGE ET D'ADOPTION DES CHATONS ET CHATS LIBRES AVEC L'ASSOCIATION CATS RESCUE DE L'AMANDINOIS :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la signature de la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats libres de la commune. Il informe l'Assemblée qu'afin de mettre en application certaines modalités de fonctionnement de cette convention, un contact a été pris avec l'association CATS RESCUE de l'Amandinois. Après avoir ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- ➔ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de trappage et d'adoption des chatons et chats libres avec l'association CATS RESCUE de l'Amandinois,
- ➔ Dit que la convention sera valable pour une durée d'un an renouvelable trois fois,
- ➔ Dit que cette convention sera annexée à cette présente délibération.

7°) : DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DE DEUX PERMIS REMORQUE :

Monsieur le Maire fait lecture à l'Assemblée de deux courriers reçus de deux employés en contrat CAE-PEC, concernant une demande de prise en charge du paiement « permis remorque », pour un montant total de 1204 € T.T.C ; ce qui leur permettait sûrement de trouver plus facilement un emploi, à la fin de son contrat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ➔ Décide la prise en charge du paiement « permis remorque » pour ces deux employés,
- ➔ Dit que les crédits ont été inscrits au budget primitif 2023 de la commune,
- ➔ Dit que s'ils n'obtiennent pas leurs « permis remorque » dès la première fois, la suite de la formation sera à leurs frais,
- ➔ Autorise Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

8°) : SUPPRESSION DU 4^{ème} POSTE D'ADJOINT AU MAIRE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la démission de Madame VERBRUGGHE Stéphanie, 4^{ème} adjoint au maire chargée de la jeunesse et de la petite enfance. Il informe l'Assemblée qu'étant donné qu'aucun membre n'a la possibilité de reprendre la totalité des missions demandées par ce poste, il est nécessaire de le supprimer. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ➔ Décide de supprimer le 4^{ème} poste d'adjoint au maire jusqu'à la fin de ce mandat.

9°) : ÉLECTION DE 2 CONSEILLERS DÉLÉGUÉS :

Suite à la démission de Madame VERBRUGGHE Stéphanie, 4^{ème} Adjoint au Maire, qui avait les délégations suivantes : Développement des activités sportives – Conseil Municipal Jeunes – Relation jeunesse – Organisation des activités jeunes (P.R.J., Stablinski, E.N.P) – Occupation des salles et terrains, il propose à l'assemblée de désigner deux conseillers délégués, étant donné qu'aucun membre du conseil municipal n'a la possibilité de reprendre toutes les missions demandées par ce poste. Il rappelle que ceux-ci doivent être désignés au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés et demande aux candidats de se faire connaître. Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- ➔ Décide de procéder à la désignation d'un nouveaux conseiller délégué avec les délégations suivantes : Organisation des activités Jeunesse P.R.J. – Encadrement du personnel P.R.J.

Et après clôture des opérations de vote, constate les résultats suivants :

Nbre de conseillers : 15 Nbre de votants : 15 Nbre de bulletins nuls : 0

Nbre de bulletins blancs : 2 Suffrage exprimé : 13 Majorité absolue : 8

- ➔ Madame MOREEL Joëlle, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Conseillère déléguée, avec les délégations suivantes : Organisation des activités jeunesse P.R.J. – Encadrement du personnel P.R.J.
- ➔ Décide de procéder à la désignation d'un nouveau conseiller délégué avec les délégations suivantes : Développement des activités sportives – Relation jeunesse – Occupations et locations des salles communales – Aide Administrative.

Et après clôture des opérations de vote, constate les résultats suivants :

Nbre de conseillers : 15 Nbre de votants : 15 Nbre de bulletins nuls : 0
Nbre de bulletins blancs : 0 Suffrage exprimé : 15 Majorité absolue : 8

- ➔ Monsieur LETELLIER Ryan, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Conseiller délégué, avec les délégations suivantes : Développement des activités sportives – Relations jeunesse – Occupations et locations des salles communales – Aide Administrative.

10°) : DÉSIGNATION DES MEMBRES DES DIVERSES COMMISSIONS COMMUNALES :

COMMISSIONS MUNICIPALES – Président : M. QUIEVY Michel, Maire

OEUVRES SOCIALES, RELATIONS ASSOCIATIONS, CCAS, CAF, PERISCOLAIRE, DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT.	FINANCES, URBANISME, A. C. M., COMMUNICATIONS, INFORMATIONS (Bulletins municipaux- Site Internet), ASSURANCES, CONTRATS, CONVENTIONS.	FÊTES, CEREMONIES, MANIFESTATIONS CULTURELLES, PROTOCOLE, MISE EN PAGE EDITION.	ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE (Espaces Verts), TRAVAUX, VOIRIES, RESEAUX, ENCADREMENT PERSONNEL MASCULIN.	LOGEMENTS, ENCADREMENT PERSONNEL FEMININ (Groupe Scolaire et Mairie).	VIE SCOLAIRE, ENSEIGNEMENT, TOURISME LOCAL, MAISONS ILLUMINÉES & FLEURIES, RELATIONS ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES	ORGANISATION DES ACTIVITÉS JEUNESSE PRJ. ENCADREMENT DU PERSONNEL PRJ.	DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS SPORTIVES. RELATIONS JEUNESSE. OCCUPATIONS ET LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES. AIDE ADMINISTRATIVE.
Vice-Président :	Vice-Président :	Vice-Président :	Vice-Président :	Vice-Président :	Vice-Président :	Vice-Président :	Vice-Président :
Adjoint au C.C.A.S. et à la C.A.F.	Adjoint aux Finances	Adjoint aux Fêtes et cérémonies	CM Délégué Travaux	CM Déléguée Logements	CM Déléguée Vie scolaire	CM Déléguée P.R.J.	CM Délégué Jeunesse
Mme LUMET Danielle	M. LOIN Bruno	Mme GAHIDE Clarisse	M. BOCAHUT Charlie	Mme DRUART Marie Claire	Mme LESEULTRE Françoise	Mme MOREEL JOËLLE	M. LETELLIER RYAN
Membres	Membres	Membres	Membres	Membres	Membres	Membres	Membres
M.C. DRUART	B. LANGLEMEZ	O. MIROUX	B. LANGLEMEZ	F. LESEULTRE	B. WALQUANT	B. WALQUANT	B. WALQUANT
B. WALQUANT	C. BOCAHUT	B. LANGLEMEZ	B. WALQUANT	G. FRUCHART	M.C. DRUART	F. LESULTRE	F. LESEULTRE
J. MOREEL	D. LUMET	M.C. DRUART	B. LOIN	R. LETELLIER	R. LETELLIER	O. MIROUX	O. MIROUX
N. DUPONT	C. GAHIDE	G. FRUCHART	D. LUMET	C. BOCAHUT	S. BARGIBANT	B. LOIN	B. LOIN
S. BARGIBANT	R. LETELLIER	R. LETELLIER	C. GAHIDE	J. MOREEL	B. LOIN	D. LUMET	D. LUMET
B. LOIN		S. BARGIBANT	F. LESEULTRE	N. DUPONT	D. LUMET	C. GAHIDE	C. GAHIDE
C. GAHIDE		J. MOREEL		B. LOIN	C. GAHIDE	S. BARGIBANT	S. BARGIBANT
G. FRUCHART		B. WALQUANT		D. LUMET		B. LANGLEMEZ	B. LANGLEMEZ
		N. DUPONT		C. GAHIDE		M.C. DRUART	
		B. LOIN					
		D. LUMET					

11°) : COLLEGE FERNIG - ELECTION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Suite à la démission de Mme VERBRUGGHE Stéphanie, 4^{ème} Adjoint au Maire, représentant suppléant au Conseil d'Administration du collège Fernig.

- ➔ Le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

Les opérations de vote ont donné les résultats suivants :

Nbre de conseillers : 15
Nbre de votants : 15
Nbre de bulletins nuls : 0
Suffrage exprimé : 15
Majorité absolue : 8

ont obtenu :

- Mme LESEULTRE Françoise, 15 voix, représentant titulaire
- Mme GAHIDE Clarisse, 15 voix, représentant suppléant

Mmes LESEULTRE Françoise et GAHIDE Clarisse, qui ont obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamées respectivement représentant titulaire et représentant suppléant et ont déclaré accepter leur mandat.

12°) : RIPESE – ELECTION DU 2^{ème} REPRESENTANT :

Suite à la démission de Mme VERBRUGGHE Stéphanie, 4^{ème} Adjoint au Maire, représentant titulaire au R.I.P.E.S.E.
Considérant l'article 7 des statuts qui stipule que l'Assemblée générale comprend 2 représentants par institution, le Maire étant de droit l'un des représentants de chacune des communes,

- ➔ Décide de procéder à la désignation de ce second représentant conformément aux dispositions des articles L 2121-10 & L 5211-8 du C.G.C.T.,

Les opérations de vote ont donné les résultats suivants :

Nbre de conseillers : 15
Nbre de votants : 15
Nbre de bulletins nuls : 0
Suffrage exprimé : 15
Majorité absolue : 8
a obtenu :

Mme MOREEL Joëlle, ayant obtenu 15 voix, est élue 2^{ème} représentante.

Mme MOREEL Joëlle et Mr. Michel QUIÉVY, Maire de la Commune de Mortagne-du-Nord, membre de droit de l'association, ont déclaré accepter leur mandat.

Questions diverses :

- Nettoyage des parterres de la rue Henri Urbain
- Réception des lauréats du concours des Maison Fleuries le 1^{er} Septembre 2023 (Bilan et remerciements)
- Banquet des aînés
- Remerciements de l'APEI
- Visite de Monsieur le Sous-Préfet et statistiques

FIN DE LA REUNION : 21 heures 15.